

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2021

Présents : Adam Xavier - Julien Belland - Marielle Birgy-Robin - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Christophe Gobatto - Jérôme Lemaire - Nicolas Perier - Alexandra Plattet – Nathalie Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Stéphane Strippoli

Pouvoir : Stéphane Strippoli à Nathalie Strippoli

La séance est ouverte à 20h00.

Madame Marielle Birgy-Robin est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération convention d'adhésion à PAYFIP:

Madame Aurore Chaudet explique que le trésor public (DGFIP) met en place une offre de paiement en ligne par les services publics pour leurs usagers au niveau national.

Pour cela, la DGFIP propose une convention d'adhésion à PAYFIP : plate-forme qui permettra à l'utilisateur de payer en ligne par CB ou par prélèvement.

Madame Aurore Chaudet résume cette convention qui explique le rôle des deux parties.

Le site PAYFIP est mis à disposition gratuitement par la DGFIP.

La mairie devra adapter ses titres ou factures et payer le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Validation Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le PCS envoyé à tout le conseil pour lecture préalable.

Il précise que la sirène qui est à l'école sera modifiée pour pouvoir prévenir les habitants en cas de problème majeur.

Le conseil municipal valide le PCS à l'unanimité.

Délibération demande de subvention rénovation Four du Trolliet

Madame Aurore Chaudet explique que la mairie pourrait bénéficier de subventions du Département à hauteur de 30 % du coût total, pour la rénovation du four du Trolliet afin de mettre en valeur le patrimoine communal, ces travaux seraient réalisés en 2022.

Des devis ont été réalisés et le coût des travaux s'élèverait à 10 413.60 € TTC dont 1 080 € pour la charpente (Entreprise Plantier) et 9 333.60 € pour la façade (2C Façades).

Dans ce contexte, le plan de financement s'établirait comme suit :

Coût total : 10 413.60 €

Subvention du Département : 30 % = 2 333.40 €

Fonds propre : 8 080.20 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération demande de subvention désamiantage du Silo

Madame Chaudet Aurore explique que cette délibération est reportée au prochain conseil municipal car le plan de financement n'est pas terminé.

Délibération créances éteintes + côtes irrécouvrables budget Auberge du Lavoir

Madame Aurore Chaudet fait part au Conseil Municipal que les loyers de la SCIC Auberge du Lavoir de novembre 2018 à janvier 2019 resteront impayés car la SCIC a été clôturée pour insuffisance d'actifs.

Madame Aurore Chaudet propose donc d'admettre en créances éteintes les dettes de la SCIC Auberge du Lavoir s'élevant à 4 050 €.

Elle explique également qu'en 2010, une facture de BBSB Restauration concernant la cuisine de l'Auberge du Lavoir, d'un montant de 8 566.95 € a été payée 2 fois par la trésorerie, de plus le mandat a été annulé à tort sur le budget de la mairie cette même année. Cette facture payée 2 fois n'apparaît donc pas sur le budget de l'auberge du Lavoir.

L'entreprise ayant été en liquidation, la somme versée à tort n'a pas pu être remboursée, malgré les nombreuses poursuites de la trésorerie.

Il est donc nécessaire d'admettre en non valeur ce montant de 8 566.95 versé en double et d'établir un autre mandat de 8 566.95 suite au mandat de 2010 annulé à tort.

Madame Aurore Chaudet demande de statuer sur :

- L'admission en créances éteintes des dettes de la SCIC Auberge du Lavoir d'un montant de 4 050 €
- L'admission en non-valeur de la somme de 8 566.95 € des dettes de BBSB restauration.
- La création d'un mandat en 6718 pour rétablir le mandat annulé à tort.

et précise que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de l'auberge du Lavoir sur les comptes 6542 – 6541 et 6718.

Délibération tout d'abord refusée avec 5 voix contre, 5 abstentions et 4 pour.

Cependant, le conseil municipal demande à reporter cette délibération au prochain conseil municipal pour avoir un délai de réflexion supplémentaire.

Délibération côtes irrécouvrables budget principal

Madame Aurore Chaudet fait part au Conseil municipal d'un montant de 116.48 € irrécouvrable sur le budget principal, il s'agit d'un remboursement du CIGAC titré 2 fois en 2010 : les titres n° 127 et n° 87.

Madame Aurore Chaudet propose donc d'admettre en non valeur la côte de 116.48 € et d'établir un mandat correspondant à l'article 678 du budget principal.

Délibération adoptée avec 1 abstention et 14 voix pour.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire annonce qu'il n'y a pas eu de DIA depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission fêtes et cérémonies

Madame Aurore Chaudet annonce que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h 00 avec uniquement les membres du conseil municipal pour respecter le protocole.

Commission élection

Madame Aurore Chaudet explique que les élections sont décalées au 20 et 27 juin. Il y aura 2 bureaux de votes simultanés, d'où la nécessité d'avoir 6 personnes par créneaux horaires de 3 heures pour tenir les bureaux de votes.

Monsieur le Maire précise que les personnes souhaitant tenir les bureaux de votes sont prioritaires à la vaccination anti-covid.

Commission scolaire

Madame Alexandra Plattet informe que lors de leur assemblée générale extraordinaire, l'association « Les P'tits Julicyens » ont voté leur dissolution au 7 juillet 2021.

La mairie va les aider dans leur procédure de licenciement avec un accompagnement économique. La commission travaille sur le montage du service qui sera présenté lors du prochain conseil municipal : organisation des horaires d'ouvertures, fiches de poste des agents, vote du PEDT, etc.

Le recrutement se fera en juillet pour que l'équipe soit en place avant la rentrée scolaire.

Commission associations

Madame Alexandra Plattet explique que suite au plan de déconfinement, les associations sportives peuvent reprendre une partie de leurs activités.

La salle des fêtes ne doit cependant être occupée que par l'association « les P'tits Julicyens » jusqu'aux vacances scolaires pour ne pas poser le problème de la désinfection entre chaque association.

Un point sera fait avec les autres associations pour leur proposer des lieux à l'extérieur.

Commission environnement

Mr Jérôme Lemaire informe que la distribution des sacs jaunes aura lieu les :

Mercredi 19 mai de 18 h 00 à 20 h 00

Vendredi 21 mai de 18 h 00 à 20 h 00

Samedi 22 mai de 10 h 00 à 12 h 00

Commission info com

Monsieur Jérôme Lemaire annonce que le Sainte Julie En Bref spécial budget va bientôt sortir.

Commission bâtiment

Monsieur Julien Belland explique que :

- des études ont été réalisées pour la dépose du SILO et la rénovation du four du Trolliet.
- une réflexion est en cours sur le devenir du garage du Mas Dupuis.

Commission voirie

Monsieur Julien Belland explique que des réflexions sont en cours sur les problèmes de voirie, notamment sur la circulation de la route de l'Hôpital, il faudra pour cela trouver un accord avec la mairie de Chazey sur Ain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.